

Date de convocation : 05/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. David Lamiray, Maire,

Sont présents : M. David Lamiray, Maire, Mme Marie-Claude Masurier, M. Didier Hardy, Mme Christelle Poulain, Mme Annick Mertens, M. Didier Simonin, Mme Isabelle Bréham, M. Quentin Fernandes, Maires-adjoints, Mme Nelly Tocqueville, Mme Monique Lecat, M. Cédric Patin, Conseillers municipaux délégués, Mme Dominique Pécot, M. Yannick Dumont, Mme Angéla Sarta, M. Thierry Lardans, Mme Karine Dupuis, M. Marc Ano, M. Horacio D'Almeida, Mme Brigitte Letourneur, Mme Françoise Rigalleau, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. Christophe Robat à Mme Christelle Poulain, M. Alexandre Payel Lefebvre à Mme Isabelle Bréham, M. Fabrice Courel à M. Cédric Patin, M. Antoine Hardy à M. Didier Hardy, Mme Kimbeurlee Feray à Mme Monique Lecat.

Absents : Mme Hakima Chabane, Mme Paméla Hardier, Mme Jennifer Ribert, M. Steeve Debray, Mme Chloé Flahaut, M. Ludovic Manchon.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Dominique Pécot, conseillère municipale, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Règlement de collecte des déchets et assimilés de la Métropole Rouen Normandie

P.J. : 2

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-16 et R 2224-26 et suivants,
- **Vu** le Code de l'Environnement,

- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** les statuts de la Métropole, notamment l'article 5.1,
- **Vu** la délibération du Conseil métropolitain du 8 octobre 2018 portant sur l'adoption du règlement de collecte,
- **Vu** la délibération du Conseil métropolitain du 30 juin 2025 portant sur l'adoption de la mise à jour du règlement de collecte,

- **Considérant** le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré,

PREND acte :

- du règlement de collecte mis à jour et ses annexes avec application au 1^{er} août 2025, tels que joints à la présente délibération,
- du règlement intérieur des déchetteries mis à jour et ses annexes avec une entrée en vigueur au 1^{er} août 2025, tels que joints à la présente délibération.

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 18 décembre 2025